

MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE (Calorifugeur)

Femme / Homme



MON MÉTIER

Le monteur en isolation thermique (également appelé calorifugeur) pose ou retire des matériaux isolants sur des tuyauteries, cuves, appareils... pour les protéger de l'environnement extérieur et éviter les pertes ou les gains de chaleur. Il intervient souvent avant les autres corps de métier, lors des opérations de maintenance, pour leur permettre d'atteindre le matériel sur lequel ils doivent travailler et, dès l'intervention achevée, pour remettre en place le calorifuge.

Il peut être amené à poser ou à appliquer les calorifuges qu'il a réalisés en atelier, à tracer, à pré-fabriquer et à assembler les tôles de protection. Comme il intervient souvent en hauteur, une coopération avec les échafaudeurs est très courante et ils doivent, ensemble, respecter les règles de sûreté et de sécurité.

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, à la chaleur, en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques...,
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Bonne condition physique,

- Capacité à se représenter dans l'espace et à construire un objet,
- Compréhension des phénomènes physiques (thermique notamment),
- Capacité au travail des métaux (tôle), au travail avec des outils portatifs ainsi qu'avec des machines (cintreuse, plieuse...),
- Savoirs de base en dessin industriel,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques.

Qualités requises

- Bonnes aptitudes manuelles,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, minutie, logique,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

L'autorisation d'accès sur site est conditionnée par le résultat d'une enquête en préfecture et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail : sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels, assurance qualité.

RÉMUNÉRATION

Elle est fixée a minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel est donné à titre indicatif, sans aucun engagement :

- débutant de 1 800 € à 2 200 €.
- confirmé de 2 200 € à 2 750 €.



FORMATION ET EXPÉRIENCE

- CAP/BEP dans les domaines techniques (avec une préférence pour la chaudronnerie et la métallerie),
- Bac professionnel ou BTS en maintenance ou autres domaines techniques,
- La profession a créé une filière de formation pour accompagner les salariés tout au long de leur carrière en proposant plusieurs niveaux de maîtrise du métier, chacun correspondant à une formation et à un Certificat de qualification professionnelle (CQP) «Monteur isolation thermique industrielle» niveaux 1,2 et 3.

Toutefois, sans diplôme, vous pourrez être formés en interne par votre employeur. Une première expérience dans la maintenance industrielle ou la chaudronnerie peut convenir.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

La spécialisation de montage en isolation thermique (calorifugeur) nécessite un apprentissage. Suivant son expérience et sa formation initiale, il peut travailler sur des chantiers plus complexes, et, après quelques années d'expérience, évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier, ou encore vers un poste en atelier comme tôlier-traceur.

POUR EN SAVOIR PLUS : www.snisolation.fr

Retrouvez l'ensemble des fiches métiers en ligne, en scannant le code ci-contre avec votre smartphone ou sur prestataires-nucleaire.edf.com



Les participants à la création de cette fiche sont l'organisation professionnelle SNI, les associations d'entreprises prestataires de l'industrie nucléaire GIM'EST, PEREN, IFARE, GIP NO et GIE Atlantique, ainsi que les Divisions Ingénierie et Production Nucléaire d'EDF.

Conception et réalisation : comvousvoudrez.com
Octobre 2013